



**Communiqué de presse**

Creil, le lundi 29 mars 2021

## **La Ville de Creil mobilisée en faveur de la vaccination**

*Après l'ouverture du centre de vaccination municipal du Grand Creillois, la Ville de Creil a mené deux opérations de sensibilisation à la vaccination contre la Covid-19, afin d'accompagner les habitants dans la compréhension des nouveaux critères d'éligibilité et dans la prise de rendez-vous.*

Jeudi 25 mars et samedi 27 mars 2021, l'équipe municipale des élus de la Ville de Creil était mobilisée sur les marchés pour sensibiliser les habitants de Creil, mais aussi plus largement de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, à la vaccination contre la Covid-19.

En effet, **les critères d'éligibilité à la vaccination évoluent, et un plus large panel de personnes peut désormais être vacciné :**

- **Vous avez 70 ans et plus :** Vous êtes prioritaire à la vaccination, et pouvez prendre contact avec le centre de vaccination du Grand creillois pour prendre rendez-vous
- **Vous avez entre 50 et 69 ans :** Vous pourriez être éligible à la vaccination, si vous présentez des facteurs dits de comorbidité.

La comorbidité désigne le fait d'avoir des pathologies secondaires à une maladie initiale. Par exemple, une personne qui a du diabète fait souvent de l'hypertension.

Quelques exemples de comorbidité : Problèmes cardiaques, respiratoires ou aux reins, obésité, maladie du sang, sclérose en plaque, paralysie, diabète, cancer, maladie neurologique, maladie de Parkinson...

**Pour prendre rendez-vous ou demander des renseignements, un numéro vert a été mis en place :**

**0 800 60 2009**

**Jean-Claude Villemain, maire de Creil**

Contact presse : Claire REBOISSON

Collaboratrice de cabinet – 06 60 09 24 35 – [claire.reboisson@mairie-creil.fr](mailto:claire.reboisson@mairie-creil.fr)